



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2015**TAXE D'HABITATION**

votée et perçue par la commune et divers organismes
CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC
 votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

MME DEBY HALIME
 S C MR DAOUD HAMID
 RUE ALFRED DE VIGNY
 75008 PARIS

Vos références

Votre situation

75036

Numéro fiscal (vous) :	07 37 959 056 450 N
Référence de l'avis :	15 75 7867594 74
Identification de votre imposition :	
Département :	756 PARIS
Commune :	117 PARIS 17
Lieu d'imposition :	0576 RUE AUMONT THIEVILLE
Numéro FIP :	756 62 11 8601308789 4
Numéro de rôle :	780
Date d'établissement :	19/10/2015
Date de mise en recouvrement :	31/10/2015

MONTANT A PAYER	
Au plus tard le 15/12/2015	2127,00 €
<hr/>	
Détail du montant à payer	
Montant de votre taxe d'habitation	2127,00 €
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public	0,00 €

Attention :
 cette somme étant supérieure à 300 €,
 la loi interdit de la payer en espèces.

Payez vos impôts sur impots.gouv.fr

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis électronique d'impôt, vous devez payer, à votre choix :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à la rubrique Mon espace Particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel auprès de votre centre prélèvement service (coordonnées dans le cadre " Vos démarches "), pour adhérer au prélèvement à l'échéance.

Pour 2016, vous pouvez adhérer au prélèvement mensuel.